

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du JEUDI 12 DECEMBRE 2013

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 10
Nombre de votants : 11

Date de la convocation : 05/12/2013
Date d'affichage : 05/12/2013

L'an deux mille treize, le JEUDI 12 DECEMBRE, à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon.

Etaient présents : M. Richard MAURY, Maire, Mme Anne-Marie BELIARDE, M. André LETELLIER, M. Jean-Claude BAYEUX, Maires Adjoints, M. Emmanuel GOSSIEAUX, Mme Valérie SABOUROUX, Mme Janine KERSPERN, Mme Dominique JOCKUM, M. Claude HAMEL, M. Gérard JEHANNE.

Excusé : M. Jean-Pierre ISABEL ayant donné procuration à Mme Anne-Marie BELIARDE

Absents : Mme Agnès OLIER, M. Joël THOMASSE et M. Claude PERONNE

Secrétaire de séance : Mme Valérie SABOUROUX

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Maury demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Acquisition d'un terrain rue de Barbières appartenant à la SCI du Château
- Travaux de voirie 2013 : approbation du marché public de travaux

Le Conseil donne son accord.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Construction du bâtiment rue de Barbières

- Travaux préalables après réception du permis de construire : les murs en pierre clôturant le terrain seront démontés par les employés municipaux.
- Subvention au titre de la réserve parlementaire : Monsieur le Maire informe que Madame Attard, Députée du Calvados, a accordé une subvention de 2 500 € pour ce projet.
- Demande de prêt : Afin de financer les travaux de construction de ce bâtiment communal, comprenant la future agence postale communale, deux locaux à usage commercial et trois logements, Monsieur le Maire présente différentes propositions de prêts reçues en Mairie.

Après avoir pris connaissance des termes du projet de contrat établi par la Caisse d'Epargne Normandie, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, pour financer le projet nommé ci-dessus, de contracter, auprès de la Caisse d'Epargne Normandie, un emprunt, dont les caractéristiques sont les suivantes :

capital emprunté	durée maximum	taux fixe	périodicité des échéances	frais de dossier	commission d'engagement
700 000 €	14 ans	3.39 %	Annuelle avec anticipation des 2 premières échéances	700 €	exonération

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat correspondant à l'offre de prêt et l'habilite à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Dépôt de la DUP pour la déviation des engins agricoles

Monsieur le Maire présente le dossier de Déclaration d'Utilité Publique établi par le groupement VRD SERVICES de Verson (mandataire)/TECAM de Douvres la Délivrande qui sera soumis à enquête d'utilité publique, en vue de procéder ultérieurement à l'expropriation pour cause d'utilité publique de parcelles nécessaires à la réalisation d'un itinéraire de substitution (Nord) pour la circulation des engins agricoles, induit par le projet de réaménagement de la Grande Rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ approuve le dossier présenté, établi par le groupement VRD SERVICES / TECAM, dans le cadre de la procédure de déclaration d'utilité publique exposée ci-dessus,
- ✓ sollicite auprès de Monsieur le Préfet de Région, Préfet du Calvados, l'organisation de l'enquête d'utilité publique.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de veiller à ce que les arbres de l'avenue figurent bien sur le plan et que la légende matérialise le revêtement de la voie en cailloux.

Estimation des travaux :

- Déviation : 118 254.80 € HT
- Parking : 162 203.13 € HT

Déplacement du Chemin Rural n°29 dit de Rots

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un propriétaire riverain du chemin rural n°29 dit de Rots, situé Hameau de Bombanville, sollicitant l'autorisation de le déplacer. Il s'engage à prendre en charge les frais de déplacement et à planter une haie bocagère en bordure. Cette modification permettrait à cet agriculteur de rassembler deux de ses parcelles afin d'en cultiver la totalité en une seule pièce.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte le déplacement du chemin dans les conditions suivantes :

- ✓ créer un chemin de substitution d'une largeur de 5 mètres
- ✓ procéder à son décaissement et à son rencaissement pour le rendre utilisable par les véhicules agricoles
- ✓ planter une haie bocagère le long de ce chemin.

Le Conseil Municipal précise que tous les frais afférents à ce déplacement seront à la charge du demandeur.

Chauffage du bâtiment de l'actuelle poste

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du montant des factures de fioul acquittées par la commune en 2013 pour le chauffage de l'ensemble du bâtiment de l'actuel bureau de poste, s'élevant à 5 843.38 €.

Conformément aux baux de location du bureau de poste et du logement situé au premier étage, cette somme devrait être remboursée par les locataires à raison de 50 % chacun, soit 2 921.69 €.

En 2012, le total des factures de fioul s'élevait à 3 735 €. Cette différence importante de 2 108.38 € (soit 1 054.19 € par locataire) est due en partie à la vétusté de la chaudière et à une mauvaise isolation du bâtiment. Il a été également rapporté que les fenêtres du bureau de poste étaient parfois ouvertes en période de chauffe.

Considérant que la famille locataire du logement situé au dessus du bureau de poste ne doit pas supporter cette augmentation,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de faire une remise de 527.10 € sur le coût des charges de chauffage 2013 de la famille locataire du logement ($1\ 054.19/2 = 527.095$ arrondi à 527.10 €),
- fixe le remboursement des factures de fioul 2013 de ce bâtiment comme suit :
 - la Poste : $5\ 843.38\ € \times 50\ \% = 2\ 921.69\ €$
 - logement : $5\ 843.38\ € \times 50\ \% = 2\ 921.69\ € - 527.10\ € = 2\ 394.59\ €$

Subvention aux familles Thaonnaises pour les voyages des collégiens

Le collège de Creully ne gère plus les aides financières accordées aux familles pour les séjours scolaires.

Vu la liste des enfants de Thaon inscrits aux différents séjours organisés par le Collège de Creully, le Conseil Municipal :

- ✓ décide à l'unanimité d'accorder une participation financière, aux familles Thaonnaises qui en feront la demande, de **30 € par enfant** inscrits aux séjours de ski, ou au voyage à Paris en 2014.

Tarifs communaux 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs communaux 2013, proposés par la commission finances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (sauf pour la MTL), de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2014 :

Location de la Maison du Temps Libre : tarifs votés à 10 voix pour et 1 abstention

	Habitants de Thaon	Personnes extérieures à la Commune
12 heures (de 7 h à 19 h sans repas du soir)	134 €	340 €
24 heures	252 €	484 €
48 heures	360 €	658 €

location de la vaisselle (en option) :

- forfait de 2 € par couvert, pour une personne, en plus du prix de la location et du forfait chauffage.

forfait chauffage :

- pour les locations de 12 heures ou 24 heures : 70 €.
- pour les locations de 48 heures : 140 €.

Espace Culturel Michel Frérot :

- exposition location à la semaine du jeudi au mercredi 60 € / Thaonnais et 110 €/extérieurs

au prix de la location s'ajoutera le remboursement de la consommation d'électricité suivant relevé de compteur au prix appliqué par le fournisseur d'énergie.

Droit de place :

- Marché hebdomadaire : 0.72 € (zéro euro soixante douze centimes) le mètre linéaire
- Vente au déballage occasionnelle (hors marché) : forfait de 53 € (cinquante et trois euros)

Cimetière :

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 96 € (quatre vingt seize euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 159 € (cent cinquante neuf euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 207 € (deux cent sept euros)

Cimetière parc, concession destinée à recevoir des urnes funéraires:

- CONCESSION durée 15 ans, renouvelable : 75 € (soixante quinze euros)
- CONCESSION durée 30 ans, renouvelable : 114 € (cent quatorze euros)
- CONCESSION durée 50 ans, renouvelable : 144 € (cent quarante quatre euros)

au prix de la concession nouvelle, il conviendra d'ajouter :

- plaque + caveau pour urne : 350 € (trois cent cinquante euros)
ou
- caveau pour urne : 250 € (deux cent cinquante euros)

Location benne communale (déchets verts uniquement) : 30 € / benne (depuis 2010)

Budget : décision modificative n°4

Monsieur Maury, Maire, propose au Conseil Municipal de faire les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	dépenses	recettes
60621 : combustibles	+ 2 000 €	
61524 : entretien bois et forêt	- 12 146 €	
6411 : personnel titulaire	+ 500 €	
6416 : emplois d'insertion	- 3 000 €	
6453 : cotisations caisses de retraite	+ 2 500 €	
6554 : contribution SDEC	+ 10 000 €	
6718 : autres charges exceptionnelles	+ 146 €	
Total	0 €	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	dépenses	recettes
2051 : concession, droits similaires : logiciels pour PES et paiements norme SEPA	+ 3 000 €	
2041513 : Fonds de concours versés à la CdC d'Orival pour travaux de voirie 2012	+ 222 €	
2128 : agencements et aménagement de terrains	- 3 000 €	
2151 : réseaux de voirie	+ 10 000 €	
2135 opération 23 : installations générales bat.Val Amphrye salle expo	- 10 000 €	
2158 opération 23 : installations matériel technique bat.Val Amphrye salle expo	- 3 022 €	
2184 opération 23 : acquisition de mobilier (chaises tables réfrigérateur micro-onde) Bat Val Amphrye salle expo	+ 2 000 €	
2188 opération 23 : autres immobilisations corporelles bat. Val Amphrye salle expo (vitrines et aspirateur)	+ 800 €	
Total	0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

L'équilibre de chaque section reste inchangé :

- Fonctionnement : 1 023 798 €.
- Investissement : 1 293 914 €.

Nomination des rues du lotissement « Le Clos du Val »

Deux nouvelles rues sont à nommer. La commission urbanisme proposera une liste de noms au Conseil.

Communauté de Communes d'ORIVAL

- Développement culturel du territoire pour les 3 ans à venir. La Communauté de Communes va déposer un projet qui sera mis en œuvre avec la Région Basse Normandie. Le Thaon des Loisirs a proposé des activités diverses au groupe de travail de ce projet.
- Rythmes scolaires : en accord avec les enseignants les heures d'APS (activités périscolaires) seraient positionnées entre 15h30 à 16h30 les lundi, mardi et jeudi. Le vendredi serait consacré aux APC (activités pédagogiques complémentaires).

Acquisition d'un terrain rue de Barbières appartenant à la SCI du Château

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision, prise en réunion du 24 octobre 2013, d'acquérir 32 m² de la parcelle AB 222 et 76 m² de la parcelle AB 228 appartenant à la SCI du Château, au prix de l'euro symbolique.

Suite à une erreur matérielle il convient de rectifier la surface à acquérir sur la parcelle AB 222 qui est en définitive de 29 m².

Les parcelles ont été divisées et de nouveaux numéros de cadastre leur ont été attribués.

Les parcelles concernant la commune sont AB 284 d'une contenance de 29 m² et AB 290 d'une superficie de 76 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- annule sa délibération du 24 octobre 2013,
- décide d'acquérir la parcelle AB 284 d'une superficie de 29 m² et la parcelle AB 290 d'une superficie de 76 m² appartenant à la SCI du Château, au prix de l'euro symbolique,
- accepte de prendre en charge les frais de notaire,
- précise que les frais de géomètre relatifs à cette acquisition restent à la charge du vendeur,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires au dossier.

Le Conseil Municipal, à trois voix et sept abstentions, précise que les frais de mainlevée d'hypothèque des terrains restent à la charge du vendeur.

Travaux de voirie 2013

Approbation du marché public de travaux passé sous la forme d'une procédure adaptée, dans le cadre du groupement de commandes établi entre la CdC d'ORIVAL et ses communes membres, en vue de la réalisation des travaux du programme de voirie 2013 sur le territoire de la Communauté de Communes d'ORIVAL.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes d'ORIVAL et ses communes membres, sur le choix de l'entreprise chargée de la réalisation des travaux de voirie sur la commune de Thaon.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le montant du marché de l'entreprise MARTRAGNY TP, sise 8 route de Meuvaines 14960 ST COME DE FRESNE, qui a été retenue par la Commission d'Appel d'Offres pour les travaux de voirie de Thaon (avenue du Régiment La Chaudière, rue des Peupliers, rue de Duette) pour les montants suivants :
 - 79 904.00 € HT, 15 661.18 € de TVA, soit 95 565.18 € TTC
- autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces nécessaires au dossier.

AFFAIRES DIVERSES

Le SIDOM institue une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 45% du produit total de la TEOM à compter du 1^{er} janvier 2015. Les collectivités territoriales paieront la redevance spéciale à compter du 1^{er} janvier 2014.

Vœux du Maire de Thaon le vendredi 17 janvier 2014 à 18h30 à la Maison du Temps Libre.

Installation de ralentisseurs rue du Fresne, rue des Vieux Métiers : réunion de la commission travaux prévue le 21 décembre 2013 à 10h00 pour les riverains de la rue du Fresne et à 11 h 00 pour ceux de la rue des Vieux Métiers.

Comptages des véhicules empruntant la déviation de la rue de l'Ormelet : Monsieur Gossieaux se charge de faire le bilan pour une présentation au conseil.

Banque alimentaire : collecte de denrées et de produits d'hygiène 204 kg.

Téléthon 2014 : 1 320 € de dons.

Les membres du CCAS vont distribuer des colis aux personnes âgées de plus de 80 ans n'ayant pu participer au voyage (30 colis).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Richard MAURY, Maire de Thaon, lève la séance à vingt trois heures trente minutes.